



Communauté de  
Communes du  
Pays de LUMBRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

N°15-02-10

L'an deux mil quinze, le jeudi 12 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 5 février 2015.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de V WESTENHOEFFER) ; BOIN E. ;  
Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. (pouvoir de D. BEE) ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

**Absents excusés :**

Madame CARVALHO H. ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ).  
Messieurs VASSEUR C. ; DUWAT A. ; GUILLEMANT S. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; EVRARD D. ; DEVIGNE G. ; BEE D. (donne pouvoir à J. BACQUET).

**Absente :**

Madame LEMAIRE C.

Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

**Rapporteur : Jacques BACQUET**

Le débat d'orientations budgétaires 2015 du budget principal est soumis au conseil communautaire.

**FONCTIONNEMENT**

Les dépenses font essentiellement apparaître des charges courantes à savoir :

- les charges à caractère général (eau, électricité, collectes et traitement des OM, assurances, fournitures diverses, ...)
- les charges de personnel, y compris les recrutements prévus
- l'allocation de compensation à verser aux communes membres
- les contributions et participations diverses (SDIS, SMLA, Mission Locale, Parc, ...) et subventions
- le virement à la section d'investissement.

La dotation de solidarité, non obligatoire, sera étudiée ultérieurement en fonction des frais engagés.

Les recettes tiennent compte :

- de la CFEU
- de la TEOM
- des entrées à la piscine
- des dotations de l'Etat (DGF, compensation de TP, ...) qui sont estimées à la baisse (d'environ 150.000 €)
- de la reprise des matériaux recyclables et du soutien d'Eco-Emballages

### **INVESTISSEMENT**

Les réalisations à prévoir sont :

- l'acquisition de matériel divers (salle de sports, piscine, RAM, réseau PLUME, déchets, sports de nature, ...), de véhicules (véhicule électrique et utilitaire), le mobilier et matériels divers pour la maison des services.
- des travaux de bâtiment courants à la piscine et à la salle de sports, la création de la station de trail, les travaux divers concernant les sports de nature et les sentiers de randonnées, l'aménagement de l'office de tourisme et d'un stand.
- la mise aux normes APF du sentier tout public
- la construction de la maison des services
- la construction du centre aquatique
- les études concernant le PLUi
- le remboursement des emprunts en cours
- ...

*Dans toute la mesure du possible, les taux de fiscalité resteront inchangés.*

Pour extrait conforme.

Le Président,

